

COMMISSION
DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES

Conférence de presse de
M. Jean REY
Président de la Commission des
Communautés européennes

Bruxelles, le 13 juillet 1967

C'est la première fois que j'ai l'honneur de parler devant une aussi vaste assemblée, représentant la presse européenne et mondiale, non plus seulement pour parler de problèmes particuliers, fussent-ils importants, qui étaient ceux de ma responsabilité dans la Commission précédente, mais de l'ensemble des problèmes de nos trois communautés. Aussi, je vous demande un peu d'indulgence : je suis un Président en fonction depuis une semaine. Je dois donc apprendre mon métier et mon sentiment, c'est que vous m'y aiderez beaucoup avec vos protestations, notamment quand il me sera arrivé, avec un peu d'imprudence, à parler par privilège à ceux-ci ou à ceux-là avant d'avoir parlé à tout le monde.

Au début de cette réunion, vous ne vous étonnerez pas que je souhaite, comme nous l'avons fait le 6 juillet, le jour de l'installation de notre Commission, rendre hommage à nos trois prédécesseurs : d'abord les trois organismes, la Haute Autorité et les deux commissions, de la CEEA et de la CEE, et particulièrement à leurs trois présidents, M. Del Bo, M. Chatenet et, avec une mention particulière pour moi que tout le monde comprend, le Président Hallstein avec lequel j'ai travaillé pendant près de dix années et qui a donné à sa fonction une autorité et un éclat qu'il serait difficile de rejoindre et en tout cas impossible d'oublier.

Et maintenant, je suis venu devant vous sans aucun papier; peut-être d'autres fois faciliterais-je votre tâche en vous apportant un document, fût-il résumé. Cette fois-ci, je n'en ai pas eu matériellement le temps et je vous demande de bien vouloir m'en excuser; pour faciliter votre tâche, je vais au moins vous indiquer quels sont les chapitres que je vais, dans mon exposé, traiter devant vous.

Je crains que cet exposé soit assez long, et qu'en conséquence vous n'ayez guère l'occasion aujourd'hui de me poser beaucoup de questions. Je crois que, en général, vous aimez mieux le contraire et vous êtes intéressés au moins autant aux questions que vous posez qu'aux réponses que vous obtenez. Alors, la prochaine fois, je tâcherai d'être beaucoup plus court, mais comme il s'agit aujourd'hui d'une mise en route, j'ai l'impression que je dois vous parler d'un certain nombre de choses.

Je souhaite vous parler d'abord de la mise en route des travaux de la Commission unique, en second lieu de ses travaux internes immédiats, en troisième lieu des tâches générales de la Commission unique et enfin, dernier chapitre, je voudrais énoncer un certain nombre de considérations de caractère politique.

Le premier point est simple. La Commission s'est installée le 6 juillet, date même où elle est entrée en vigueur en vertu du traité de fusion et des décisions gouvernementales. Puis-je faire une brève parenthèse pour remercier très chaleureusement la presse de l'accueil qu'elle a fait à mes collègues et à moi-même et plus particulièrement, en ce qui me concerne, je dois dire que les commentaires qui ont été faits à mon sujet dans les derniers mois ou les dernières semaines, au moment où il semblait se dessiner que je deviendrais Président de la Commission unique, ces commentaires m'ont beaucoup touché; ils m'ont impressionné mais je n'ai guère eu l'occasion de remercier individuellement tant d'écrivains politiques qui ont parlé de moi en termes que je ne puis pas oublier et qui sont pour moi un très grand encouragement.

Donc, début de notre Commission le 6 juillet. Nous avons immédiatement pris les mesures administratives internes pour que la gestion

des communautés continue, pour qu'il n'y ait aucun trou entre nos trois existences séparées et nos trois existences communes et nous avons pris contact avec les différentes institutions. Cet après-midi, mes collègues et moi nous nous rendons au Luxembourg pour prendre, devant la Cour de justice, l'engagement solennel prévu dans le traité de fusion et dans les traités précédents. Vous savez que nous devons prendre un engagement solennel de respecter un certain nombre d'obligations de discrétion et d'indépendance. D'autre part, nous avons pris contact avec le Conseil de ministres lundi et mardi, vous le savez. Quant au Parlement, j'y ferai une brève apparition de courtoisie le 19, la semaine prochaine à Luxembourg. Mais c'est au mois de septembre, à la session de septembre et vers une date qui est, je crois, à peu près vers le 20 septembre, que la Commission se présentera collectivement devant le Parlement à Strasbourg pour y faire une déclaration politique sur l'ensemble de son activité. Voilà mon premier chapitre de mise en route.

Le second : les travaux internes immédiats. Il faut d'abord répartir entre les différents commissaires les tâches qui seront les leurs. Ce travail est déjà très avancé dans nos discussions entre nous et je crois que l'on peut, sans imprudence, prévoir qu'une décision sera prise dans le courant de la semaine prochaine.

Notre intention, et nous sommes unanimes là-dessus, est, comme c'était le cas dans la Communauté économique européenne, de confier à chacun de nos collègues une responsabilité particulière, sauf pour le Président. J'ai refusé dès le départ de me charger des soins d'une direction générale, considérant que la tâche de la présidence au début de cette Commission unique et où nous devons nous occuper des trois communautés sera si absorbante que je fais mieux de me consacrer à ma tâche de Président exclusivement.

C'est donc entre nos treize collègues qu'il faut répartir nos responsabilités; chacun d'entre eux aura la sienne, mais nous avons déjà mis au point entre nous des mécanismes de travail commun, de façon à ce que nous évitions que pour des problèmes qui ont un caractère qui intéresse plusieurs commissaires et plusieurs directions générales nous aboutissions à des cloisonnements de service; je crois que cela commence très bien et j'espère que cela continuera très bien aussi.

En second lieu, en ce qui concerne notre administration, nous espérons fermement arriver encore ce mois-ci, pour fin juillet, prendre les décisions quant au point de savoir comment sera organisé l'ensemble de nos directions générales au moins au sommet. Ferons-nous une direction générale de l'industrie, ferons-nous une direction générale de l'énergie, allons-nous faire ou des regroupements ou des séparations ? Nous sommes en pleine discussion sur ces problèmes, beaucoup de contacts sont encore nécessaires; notre ferme intention est d'aboutir à ce que ces décisions de principe soient encore prises en juillet, après quoi à partir de la rentrée de septembre, nous pourrions passer à l'exécution et à tout l'ensemble du travail de la fusion proprement dite, qui naturellement nous prendra des mois.

Deux idées nous ont trouvé unanimes tout de suite : la première c'est que nous ne devons pas coudre ensemble ou simplement maintenir même séparées trois administrations, une de la CECA, une d'Euratom et une du Marché commun, que nous devons au contraire les fusionner, mettre ensemble les services qui doivent travailler ensemble, laisser distincts les services qui doivent être distincts (personne ne pense que l'on doive mettre dans la même direction générale les problèmes agricoles et la recherche nucléaire), mais il est clair que nous devons repenser notre administration pour que ce soit une administration unique; nous

sommes unanimes là-dessus. En second lieu, dès le départ, nous avons considéré que nous devions respecter scrupuleusement les décisions prises par le Conseil et par les gouvernements au moment de la fusion en ce qui concerne la répartition géographique entre Bruxelles et Luxembourg. Celle-ci n'est pas sans présenter quelques inconvénients, dont nous nous sommes dès à présent rendus compte. Il n'empêche que nous avons le sentiment que ces décisions ont un caractère politique, qu'elles s'imposent et que nous devons les respecter.

J'aurais peut-être dû vous dire quelque chose que l'on ne sait pas très bien, à moins que vous ne l'ayez déjà un peu appris, c'est que les trois présidents précédents, M. Hallstein, M. Chatenet et M. Del Bo avaient chargé les trois secrétaires généraux ou exécutifs - ils portent un nom différent à Bruxelles ou à Luxembourg - de faire une étude complète de l'ensemble de nos services et de nous faire une série de propositions au sujet des problèmes se posant pour la fusion. Ce travail, qui a duré plus d'une année, de la part de nos hauts fonctionnaires - il y en a au moins un qui est présent ici, M. Noël, que je salue, MM. Wellenstein et Guazzuli sont excusés, ils avaient d'autres tâches aujourd'hui - nos trois hauts fonctionnaires nous ont remis un travail remarquable qui nous a impressionnés, et qui nous a beaucoup servi et a grandement facilité sinon nécessairement toutes les solutions, car il y en a qui naturellement sont à discuter ou peuvent être différentes, au moins toutes les données nous permettant de prendre des décisions raisonnables. Sans ce travail, je crois que nous aurions dû, pendant des semaines et des semaines, nous mettre à étudier tous les problèmes dont les éléments sont maintenant sur la table - ce qui nous permet par conséquent de progresser. Enfin, Messieurs, dans les tâches internes immédiates et j'en aurai terminé, nous devons primo, prendre

le relais de la Haute Autorité pour exécuter le travail demandé par les ministres à Luxembourg quant à la crise charbonnière et nous aurons une première discussion avec les ministres là-dessus encore ce mois-ci. En second lieu, nous devons résoudre le problème du budget de recherches d'Euratom pour l'année 1967, mais vous savez que ce problème a heureusement progressé, qu'une transaction proposée par la présidence belge au mois de juin et par la Commission d'Euratom a maintenant recueilli l'accord unanime, ce qui fait qu'il y a des chances sérieuses que ce budget puisse être adopté à la prochaine session du Conseil dans 15 jours. Et enfin, nous avons dû nous atteler tout de suite - et cela a donné lieu, entre nous déjà, à des débats très approfondis - à la rédaction du rapport qui nous a été demandé conformément aux trois traités sur l'adhésion de la Grande-Bretagne et des autres pays européens, rapport que nous nous sommes engagés à remettre à nos ministres pour le 30 septembre. Voilà, Mesdames et Messieurs, mon second chapitre : travaux internes immédiats.

Le troisième : tâches de la Commission unique. J'en cite quatre. La première, c'est naturellement et en vertu du traité exercer les compétences des trois anciens exécutifs. C'est tout à fait normal et dans ces tâches, la principale c'est naturellement de construire avec le Parlement et le Conseil les politiques communes dont seule la politique agricole est déjà presque achevée alors que les autres sont en cours de construction; ce sont des problèmes que vous connaissez bien, je me borne à les citer au passage. Seconde tâche : fusionner nos administrations. Je viens de vous dire comment cela se présente au départ. J'imagine que dans 6 mois nous saurons déjà mieux comment cela se présente à l'arrivée. Je pense qu'à la fin de l'année nous serons déjà - je ne dirais pas au bout, ce serait trop ambitieux - nous serons largement avancés dans ce travail. En troisième lieu, nous devons

préparer la fusion des traités. Vous vous souvenez que la fusion des conseils et la fusion des exécutifs n'est que la première étape de la fusion des communautés elles-mêmes et nous considérons que c'est notre responsabilité de nous atteler à ce problème et l'ayant étudié techniquement et politiquement dans le détail, de faire alors au Conseil et à nos gouvernements un certain nombre de suggestions. C'est un travail à entreprendre tout de suite mais qui est naturellement un travail d'assez longue haleine et il ne faut en attendre aucun effet spectaculaire dans les prochains mois. Enfin, et cela nous a paru tout de suite frappant dans nos premiers échanges de vues le 6 juillet et les jours suivants, nous pensons que la fusion doit permettre d'entreprendre des choses nouvelles ou d'entreprendre avec un plus grand élan des choses déjà existantes et pour lesquelles un véritable progrès interne dans la Communauté est indispensable. Quatre chapitres ont été particulièrement soulignés par mes collègues et moi-même dans nos échanges de vues. D'abord les problèmes industriels; c'est le sentiment général alors que nous avons donné une si grande avance et tout à fait légitime à la construction de la politique agricole commune, il faut maintenant d'une façon plus précise, plus technique et plus complète, envisager les problèmes qui confrontent l'industrie européenne et activer les travaux relatifs à l'élaboration d'une politique européenne de l'énergie. Second chapitre, très proche de celui-là : la recherche, la technologie, éventuellement les industries de pointe dans la mesure où cela ne rentre pas déjà dans le chapitre précédent; il est très clair que tout le monde attend de la fusion des exécutifs comme de la fusion des conseils que nous parvenions à des progrès plus directs et plus efficaces que ce qui a été fait à l'échelle nationale jusqu'à présent.

En troisième lieu : la politique régionale. Nous sommes tous conscients que la politique régionale est une affaire d'une extrême

importance pour le développement économique interne de notre Communauté, pour son équilibre et qu'en conséquence, nous ne pouvons pas nous considérer comme satisfaits de ce qui a été fait jusqu'à présent par nos différents exécutifs séparés et que maintenant qu'ils sont réunis, nous devrions absolument donner à la construction ou à l'impulsion de la politique régionale dans la Communauté, un essor nouveau.

Enfin : les problèmes sociaux. Nous sommes conscients de tout ce que la Haute Autorité a fait de bon, d'extrêmement bon et de très valable dans les limites des deux secteurs où elle avait la responsabilité; elle a vraiment montré le chemin des premières réalisations dans ce domaine sur le plan communautaire. Nous en avons dans notre maison fait quelques-unes, Euratom aussi, mais peut-être de caractère plus modeste. Nous avons le sentiment que le moment est venu maintenant d'un nouveau démarrage, d'un nouveau progrès dans le domaine des problèmes sociaux.

Voilà quatre sujets de préoccupations non exclusifs, faut-il le dire, mais qui ont particulièrement émergé dans les échanges de vues que nous avons eus et qui, loin de nous diviser, au contraire, étaient justement ceux sur lesquels un consentement tout à fait général s'est tout de suite établi dans nos discussions.

Mon dernier chapitre, Mesdames et Messieurs, ce sont des considérations politiques. Je voudrais dire en premier lieu que nous avons une bonne opinion et pas du tout une opinion pessimiste de l'état dans lequel se trouvent nos communautés au moment où nous entreprenons notre tâche nouvelle. Nous avons traversé beaucoup de difficultés - vous les connaissez, vous les avez abondamment observées, commentées, parfois vous nous avez donné des conseils, ils ont toujours été lus, je n'oserais pas dire qu'ils ont toujours été suivis, ce serait peut-être trop demander, mais

ils ont toujours été lus et avec beaucoup d'attention. La raison que nous avons d'être optimistes, c'est de constater que nous avons franchi, d'une façon que nous considérons vraiment comme victorieuse, la crise politique qui a tellement secoué le Marché commun de 1965 à 1966, que nous avons réussi à construire la politique agricole commune et c'était politiquement la plus difficile, si en même temps c'était peut-être politiquement la plus nécessaire, que nous avons réussi à faire décider l'achèvement de l'union douanière à une date anticipée par rapport au traité et que nous venons de terminer d'une façon satisfaisante, à Genève, l'autre pilier de la politique communautaire, l'un étant la construction interne de la politique agricole, l'autre étant, vous le savez, le Kennedy round, la politique de libération des échanges vers l'extérieur. Dans ces conditions, il n'y a aucune raison quelconque de considérer qu'au moment où nous prenons nos fonctions, il y ait sujet à pessimisme quant à l'état dans lequel nous trouvons la Communauté. Naturellement, nous sommes devant deux tâches considérables, deux problèmes majeurs qui vont, je pense, commander notre activité dans les prochaines années. Le premier c'est le développement interne de la Communauté avec toutes les choses que nécessite son développement intérieur et le second c'est son élargissement européen, voulu par les traités, par les auteurs des trois traités, élargissement qui, vous le savez, nous pose de grands et difficiles problèmes que nous aurons la charge d'essayer de résoudre. Mon sentiment c'est que ces deux secteurs d'activité, le développement intérieur et l'élargissement extérieur vont nous prendre des années et ceci n'est pas un calendrier, c'est simplement une indication de durée de l'ensemble de cet effort. Nous en avons pour des années à l'intérieur et à l'extérieur; mais il n'y a aucune raison de penser que nous n'aboutirons pas à faire en sorte et dans le rôle que je préciserai pour finir, qui est celui de la Commission, nous n'aboutirons pas à ce que l'on fasse dans l'un et dans l'autre secteur des progrès absolument substantiels dans les temps qui viennent.

Seconde question : la Commission actuelle conçoit-elle sa tâche comme une tâche économique ou politique ? Je pose moi-même cette question parce qu'à l'occasion de ma nomination, à l'époque où on prononçait mon nom, où on faisait des comparaisons, du reste très flatteuses, mais un peu intimidantes par rapport à mon prédécesseur, le professeur Hallstein, les journaux ont posé la question de savoir si la Commission allait perdre son caractère politique pour devenir simplement un organisme de gestion économique et j'ai pensé qu'il était tout à fait utile de vous dire là-dessus ce que j'en pense. Je crois que ce n'est pas du tout un choix et je crois que tout naturellement le rôle de la Commission unique est à la fois un rôle économique et un rôle politique. Sa tâche économique, nous venons déjà en quelques mots de la définir dans ce que je viens de vous dire, sa tâche politique, me semble-t-il, crève les yeux. Si nous constatons que la Communauté se trouve dans l'état vraiment favorable que je vous ai indiqué, il n'y a pas moyen de fermer les yeux devant le fait que nos gouvernements, nos six gouvernements sont fortement en désaccord sur des problèmes politiques majeurs et que c'est une situation elle-même tout à fait préoccupante; dès lors il est normal que la Commission des Communautés européennes s'efforce de contribuer à l'apaisement ou à l'atténuation de ces divergences. Dans une certaine mesure ces divergences peuvent naturellement être des divergences de fond, des divergences profondes et qu'on ne peut pas du tout espérer résoudre aisément fût-ce par quelques contacts ou par quelques discussions. Mais j'ai la conviction que ces divergences sont aussi largement le résultat de malentendus et qu'en se donnant la peine de les élucider il y aurait moyen de diminuer à cet égard la distance qui sépare nos gouvernements et je crois que nous ferions bien de faire un effort dans ce sens. C'est un effort sur la nature duquel, sur les moyens duquel je vous demande la permission de ne rien dire maintenant d'autant plus que je suis au début de mes réflexions et de mes conversations avec mes collègues, mais je ne voudrais pas passer sous silence

dans cet exposé général le fait que je crois que c'est une de nos responsabilités. J'ajoute du reste qu'il n'est pas étonnant que le tempérament de notre Commission unifiée soit un tempérament politique; si vous voulez parcourir la liste de ses 14 membres, vous constaterez que la majorité d'entre eux ou bien ont exercé des fonctions gouvernementales dans leur pays ou des fonctions politiques ou des fonctions parlementaires et qu'en conséquence même s'il y a parmi nous de grands économistes, s'il y a parmi nous des hommes dont la tâche a été plus administrative ou scientifique que proprement politique dans le passé, notre Commission, de toute évidence, a le tempérament politique. En outre, disons-le une fois pour toute, la tâche des commissaires est une tâche politique de par sa nature et la preuve qu'elle est une tâche politique c'est que nous pouvons être renversé par le Parlement de Strasbourg. Je ne connais aucune administration qui puisse être renversée par un vote parlementaire; au contraire, le fait que nous sommes une organisation ayant cette responsabilité parlementaire indique le caractère politique de notre exécutif.

Messieurs, quel peut être le rôle de notre Commission ? Je pense qu'il est triple. Je pense qu'il est d'une part, d'informer nos gouvernements, et c'est souvent un problème d'étude et d'information essentiel; combien de fois ne nous demande-t-on pas d'étudier un problème pour donner à nos gouvernements ou au Conseil, selon les cas, les éléments de base d'information dont les gouvernements ont besoin; en second lieu, nos trois exécutifs précédents considéraient et l'actuel considère que nous sommes les animateurs de la Communauté et que nous devons le rester; en troisième lieu, notre rôle perpétuel est de chercher à concilier les gouvernements et à leur fournir les solutions de compromis, des solutions acceptables pour tous, de façon à ce que les désaccords, quand il y en a, finissent par se résoudre.

Je voudrais, à cette occasion, vous parler des institutions. Vous n'attendrez certainement pas de la Commission actuelle ni de son Président, qu'elle se montre moins vigilante que les trois exécutifs précédents dans la défense de nos mécanismes institutionnels et je précise, pour prendre un exemple récent, que quand nous avons parlé, au printemps, avec les ministres britanniques, M. Wilson, le premier ministre, et M. George Brown, nous avons souligné auprès d'eux, de la façon la plus précise, l'importance que nous attribuons à nos mécanismes institutionnels, à leur maintien intact. Nous avons dit à nos amis britanniques : "Plus nous serons nombreux dans la Communauté, plus il sera essentiel que les institutions restent fortes". C'est une conviction absolue que nous avons au moment où nous abordons notre nouvelle tâche. Mais je veux immédiatement ajouter à ceci ce qui est le résultat de mon expérience personnelle, car je me suis trouvé des deux côtés de la table du Conseil. De 1954 à 1958, j'ai été ministre des affaires économiques de Belgique; j'ai en conséquence siégé régulièrement tous les mois à Luxembourg, au Conseil de ministres de la CECA et je l'ai présidé trois fois pendant trois mois dans l'espace de mes quatre années - presque quatre années - de mandat. Maintenant, depuis 1958, je suis de l'autre côté de la table; en face de nous il y a les ministres - le Conseil - depuis presque 10 ans me voilà membre d'un exécutif, celui du Marché commun. La leçon que j'ai retiré de cela c'est que quels que soient les mécanismes institutionnels - et je vous ai dit combien tous, et moi en particulier, nous y sommes attachés - les communautés progressent quand il y a un esprit de collaboration entre le Conseil et l'exécutif et les communautés stagnent lorsque le Conseil et les exécutifs sont en désaccord. J'ai vu cela à Luxembourg; j'ai vu cela à Bruxelles, de la façon la plus évidente aussi et, dès lors, il n'y a rien à quoi j'attache personnellement plus d'importance qu'à une collaboration personnelle et constante entre l'exécutif et les gouvernements des Etats membres

et le Conseil. Pour n'en prendre que deux exemples récents : jamais mon ami, Sicco Mansholt n'aurait réussi à construire avec les ministres de l'agriculture, la politique agricole commune, s'il n'avait pas été investi personnellement de la confiance des six ministres de l'agriculture et s'il n'avait pas eu avec eux des relations personnelles absolument continues. Un autre exemple plus récent, c'est le mien : jamais je n'aurais réussi à terminer décentement les négociations du Kennedy round s'il n'y avait pas eu entre les ministres des affaires étrangères responsables et moi-même un contact personnel continu qui a permis de franchir les passes difficiles de cette négociation et il n'y a rien à quoi j'attacherai plus d'importance à ce que, entre la Commission des 14 et le Conseil unique, ce contact personnel continu, confiant et continu, même quand des problèmes se présenteront, sur lesquels il y aura des désaccords, ce qui naturellement arrivera.

Mesdames, Messieurs, j'ai terminé la déclaration que je voulais vous faire. J'ajoute que nous allons nous présenter en septembre devant le Parlement; je n'ai pas besoin de vous dire l'importance que nous attribuons au soutien parlementaire, à la confiance du Parlement de Strasbourg, l'espoir que nous avons que l'autorité du Parlement de Strasbourg soit progressivement renforcée; nous allons organiser le même contact confiant avec le Comité économique et social, avec la Banque européenne d'investissement, c'est déjà fait, avec tous les groupements européens représentant les intérêts privés existant au sein de notre Communauté.

Je termine par un mot de philosophie personnelle. La question m'a été posée et ce n'est pas tout récemment, mais je crois que la réponse reste actuelle. Un journaliste m'a un jour demandé : "Monsieur le ministre, à votre avis, quelles sont les qualités fondamentales d'un homme politique ? Et dans quel ordre les placez-vous ?" Eh bien, voici ma réponse : "Le numéro 1, c'est la loyauté, le numéro 2 c'est le courage et le numéro 3 c'est l'intelligence".

C'est beaucoup d'avoir tout cela, aucun de nous ne peut espérer les recevoir toutes, mais quand je regarde notre Commission des 14, je trouve qu'elle est largement douée en loyauté, en courage et en intelligence, et je crois que nous pouvons avec une pleine confiance aborder notre tâche.

Merci beaucoup.

Questions

Q. : Est-ce que vous êtes en mesure d'expliquer un peu votre conversation avec Lord Chalfont aujourd'hui ?

R. : Je suis d'autant mieux en mesure d'expliquer cette conversation qu'elle aura lieu demain, à 11 heures du matin. J'ai eu le plaisir de rencontrer Lord Chalfont à La Haye le 4 juillet et je me réjouis de le voir demain, mais je crois vraiment qu'un commentaire aujourd'hui aurait le caractère d'une prophétie; vous n'en attendez pas tant de moi.

Q. : Herr Präsident, Sie haben die Aufgabe erwähnt, die Verträge, die drei Verträge zu fusionieren; fühlen Sie sich jetzt schon mit dieser Aufgabe betraut oder bedarf es vor einer Verhandlung innerhalb der Kommission eines besonderen Auftrags des Ministerrats oder der 6 Regierungen ?

R. : Wir sind automatisch durch den Vertrag verantwortlich für alle Probleme, die in den Kompetenzen der drei Exekutiven vielen in der Vergangenheit. Wir brauchen keinen Beschluss des Ministerrats, wir brauchen neue Beschlüsse für neue Aufträge, aber für alle Sachen, die die EWG-Kommission, die EWG-Kommission, die Euratom-Kommission, die Hohe Behörde zu tun haben, wir sind automatisch dafür verantwortlich und davon beauftragt.

Q. : Das war nicht meine Frage, Herr Präsident, die Frage lautete, was die künstliche Fusion, die Verschmelzung der drei Verträge angeht, ob es dazu eines zusätzlichen Auftrags der Regierungen oder des Rates bedarf oder ob sich diese Aufgabe als jetzt schon Ihre eigene Aufgabe oder die Kommission als ihre eigene Aufgabe empfindet ?

R. : Ich glaube, Herr Götze, dass es ganz normalerweise eine Initiative unserer Kommission sein soll, und wenn wir an unsere Minister Vorschläge machen nach langer Beratung, ich glaube, Sie werden sehr dankbar sein, dass die Kommission über diese Probleme schon selbst gearbeitet hat.

Q. : Mijnheer de Voorzitter, ik ben kort geleden in Luxemburg geweest en daar was vrij opvallend een grote ongerustheid onder het personeel over de toekomst. Zal het nodig zijn dat de reorganisatie van de administraties personeel te laten afvloeien en zo ja over hoeveel mensen zou het dan gaan. Heeft U enige indicatie uit de rapporten van de drie secretarissen-generaal ?

R. : Non, très honnêtement la question est tout à fait prématurée. Nous n'en sommes pas encore à tirer des conséquences personnelles de la fusion. Qu'il y ait de l'inquiétude, je m'en rends compte, comme toujours quand il y a une fusion en cours. J'ai déjà reçu le comité du personnel de nos trois administrations de Bruxelles et de Luxembourg. Nous allons continuer nos contacts avec les intéressés. Je n'ai pas le sentiment que les inquiétudes qui se sont manifestées soient justifiées; je crois qu'il m'est difficile d'en dire davantage aujourd'hui.

Q. : Monsieur le Président, vous avez pendant dix ans dirigé la politique extérieure de la Communauté; maintenant un des plus grands problèmes que vous avez devant vous, c'est la candidature d'un certain nombre de pays. Vous nous avez dit quelque chose là-dessus. Pourriez-vous nous donner une appréciation personnelle un peu plus complète des possibilités que vous pouvez voir en ce moment. Nous avons lu que vous avez déclaré que si la chose ne réussit pas la deuxième fois, cela pourrait réussir une troisième et nous nous demandons alors s'il y aurait une troisième fois ?

R. : Cher Monsieur Goetz, je vous dirai d'abord que comme commissaire responsable des relations extérieures de la Communauté économique européenne, j'ai précédemment exprimé un certain nombre d'opinions. Elles existent, elles sont connues, elles se trouvent ou dans des discours parlementaires ou dans des conférences que j'ai prononcées ou dans les papiers qui ont paru sous ma signature. Je n'ai aucune raison d'avoir changé d'avis sur rien de ce que j'ai imprimé jusqu'à présent et je ne crois pas que l'on attende d'un Président qu'il change d'avis du jour au lendemain parce qu'il change de fonctions. Maintenant, en second lieu, si vous me demandez d'exprimer des opinions de fond, je vous dirai que la sagesse est d'attendre que la Commission, non seulement en ait délibéré - ce qu'elle a déjà fait - mais qu'elle ait discuté le rapport qu'elle est chargée d'établir et que ce rapport elle puisse le remettre aux ministres en temps utile. Je ne crois pas que vous deviez vous attendre, ni de moi ni de mes collègues, à des déclarations publiques sur ce grand sujet avant le 30 septembre. Il serait vraiment très difficile de préjuger ce que vont être nos discussions. Nous allons analyser d'une part toutes les difficultés internes que présente l'élargissement en général de la Communauté. En second lieu, nous allons analyser les problèmes spécifiques que pose l'adhésion soit de la Grande-Bretagne, soit d'autres pays et sur lesquels, vous le savez, les ministres anglais ont parlé avec les six gouvernements et avec nos trois exécutifs depuis le mois de janvier. Nous tirerons de tout cela, bien entendu, des conclusions, des conclusions de fond, peut-être aussi des conclusions de procédure. Mais vraiment, je crois que la sagesse, quand on demande à des gens d'étudier un problème, c'est de leur laisser le temps de confronter leurs pensées et de rédiger leur avis. Vous connaissez très bien la Communauté; si vous alliez à ma place, cet après-midi, rendre visite à M. le Président Hames, Président de la Cour de justice, et que vous lui disiez : "M. le Président, vous devez rendre, dans quinze jours, un arrêt, qu'est-ce qu'il y aura dedans ? " M. Hames vous dirait que ce n'est pas la bonne procédure.

Q. : M. le Président, la conférence de Luxembourg en février 1966 avait abouti à la rédaction d'un document en sept points. Est-ce que l'examen de ce document par la Commission unique va bientôt commencer ?

R. : Je n'en sais rien. La Commission unique n'est pas saisie de ce document jusqu'à présent et je ne sais pas si elle le sera. Si elle est saisie de ce document, elle l'étudiera.

Q. : M. le Président, en considération politique, vous avez dit que dans le futur il y aura deux problèmes majeurs : 1) le développement interne de la Communauté; 2) l'élargissement. Vous avez ajouté que ces développements, à votre sentiment, prendront des années. Evidemment, je crois que les deux questions sont intimement liées l'une à l'autre. Est-ce que vous croyez que l'élargissement pourrait influencer positivement le développement interne de la Communauté ?

R. : Je crois qu'il n'y a aucune imprudence à vous dire que le sentiment général et de la Commission précédente dans laquelle j'étais et de notre Commission unique est que ces deux problèmes, le développement interne et l'élargissement doivent être traités parallèlement et qu'il n'est pas possible que l'on résolve l'un au détriment de l'autre; jamais notamment nous ne pourrions accepter un élargissement qui affaiblirait le développement intérieur de la Communauté. Nous avons tous dit cela à nos amis britanniques à toutes les occasions où nous les avons vus et nous sommes tout à fait convaincus qu'ils en sont parfaitement conscients.

Q. : M. le Président, après la conférence du Kennedy round vous avez voulu rassurer les pays en voie de développement et vous avez dit : "On est en train d'étudier la possibilité de les faire bénéficier anticipativement et d'un seul coup de tous les résultats de la négociation".

Ils ne sont certes pas rassurés puisque plusieurs ont refusé de signer l'accord, et notamment trois pays associés. Pourriez-vous peut-être expliciter les propos, les bons propos que vous avez tenus à ce moment-là ?

R. : L'approche de principe de nos gouvernements est d'accepter l'idée qu'on va mettre en vigueur d'une façon accélérée un certain nombre des concessions faites au profit des pays en voie de développement. Sur le principe, il n'y a pas de difficultés. Sur l'exécution, il y a encore toute une procédure interne à faire et cette procédure, je pense, n'aboutira qu'à l'automne. Je ne crois pas qu'il y ait de chance de pouvoir le faire avant; cela n'a du reste pas d'importance puisque pratiquement les concessions du Kennedy round n'entrent en vigueur que le 1er janvier 1968 pour les pays ordinaires et pour la Communauté le 1er juillet 1968, comme vous le savez. Nous avons encore un peu de temps. Que quelques pays en voie de développement aient refusé de signer l'acte final, je le regrette, je puis le comprendre car vous vous souvenez que j'avais déjà dit précédemment que j'avais le sentiment que dans le Kennedy round on avait obtenu que des résultats assez modestes en faveur des pays en voie de développement; mais vous aurez remarqué aussi que l'immense majorité des pays en voie de développement ont signé l'acte final et ont considéré tout de même que l'acquis du Kennedy round était positif.

Q. : M. le ministre, est-il exact que le nombre des fonctionnaires établis à Bruxelles va augmenter de 500 unités ?

R. : Je ne sais pas si c'est exact, mais c'est en tout cas la première fois que je l'entends dire.
